

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la DDE64 à Anglet, le jeudi 3 octobre 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à sa saisine par la lettre de la DDE64 du 5 septembre 2002, la grande commission nautique s'est réunie le jeudi 3 octobre 2002 dans les locaux du service maritime et hydraulique de la DDE64, à Anglet, pour émettre un avis sur le projet de déroctage du Redon au port de Bayonne.

La commission était composée de :

MM	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Didier Pérocheau, directeur régional des affaires maritimes	Membre de droit
	François Cazeils (pilotage)	Membre temporaire
	Robert Dabbadie (plaisance)	Membre temporaire
	Bernard Lantignac (pêche)	Membre temporaire
	Michel Pery (commandant de navire)	Membre temporaire

Le remorquage n'était pas représenté.

Assistaient également à la réunion :

Simon Fages	DDE/SMH
Philippe Danchel	DDE/SMH/TM
Noël Tristant	Commandant du port de Bayonne
Hervé Le Pors	DDE/SMH

La visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par le président et le secrétaire, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par MM Fages et Le Pors.

En ouverture de séance, le président remercie les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

Il indique également que la commission n'est pas compétente pour traiter de la modification du règlement particulier de police du port.

SYNTHESE DU DOSSIER

PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit du projet de déroctage du Redon, dans le fleuve Adour.

Les travaux prévus sont décrits dans le dossier de présentation du projet joint à la convocation de la grande commission nautique.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté par Mr Fages aux participants.

L'objectif du déroctage est de permettre l'accès à la zone aval du port à des navires d'un plus grand tirant d'eau.

SYNTHESE DES DEBATS

Le projet ne donne pas lieu à de véritables débats, les participants n'ayant que peu de remarques à formuler. En particulier, tous les marins pratiques s'accordent à reconnaître l'intérêt de ce déroctage pour la sécurité des navires car il permettra :

- lors des phénomènes de seiche, généralement rencontrés par tempêtes d'hiver et se traduisant par une variation cyclique du niveau de la mer de plusieurs décimètres sur une période de quelques minutes, de déplacer certains navires plus en aval, où l'ampleur du phénomène est réduite ;
- en cas d'accident industriel éventuel en zone aval, une évacuation plus facile des bâtiments vers la zone amont.

Le représentant des pilotes demande que le balisage de jour de l'alignement dit de Saint-Gobain, qui guide vers la zone aval, soit équipé pour fonctionner de nuit, le déroctage du Redon devant permettre d'accroître la fréquentation de la zone aval.

Sur demande du président, Mr Fages fait un point sur le rejet des résidus de dragage et déroctage. Depuis l'avènement des techniques de positionnement précises, il semble que les résidus soient tous déposés en un lieu unique (« point tournant » spécifié dans le GPS du navire chargé du dépôt), engendrant une accumulation que la dispersion naturelle ne parvient pas à atténuer. Par forte houle, cet amoncellement peut déclencher un déferlement sur son point haut pouvant présenter un danger pour des navires de petite taille (pêche).

Même si les volumes concernés par le projet restent modestes par rapport à ceux engendrés par le dragage d'entretien de l'embouchure du fleuve, la commission demande que la répartition des résidus soit faite de façon homogène dans la zone de dépôt.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 3 octobre 2002 dans les locaux du service maritime et hydraulique de la DDE64, à Anglet, pour émettre un avis sur le projet de déroctage du Redon au port de Bayonne.

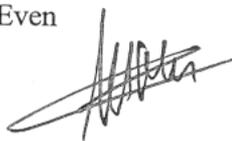
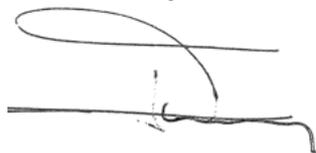
Elle exprime un avis favorable mais demande :

- que l'alignement de jour, dit de Saint-Gobain, soit équipé en alignement de nuit ;
- que l'évacuation des produits de dragage soit effectuée de telle sorte qu'elle ne crée pas de modification des fonds susceptible de générer un déferlement.

La grande commission s'estime incompétente quant à la modification du règlement particulier de police du port de Bayonne.

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Michel Even



Didier Perocheau



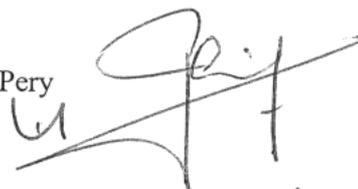
François Cazeils



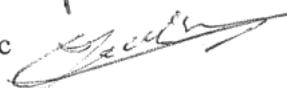
Philippe Ryckeboer

Absent

Michel Pery



Bernard Lantignac



Robert Dabbadie

